



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 juin 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Dix (10) personnes assistent à la séance.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-22

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 2 mai 2022
 - b) séance extraordinaire du 9 mai 2022
- 4- Correspondances pour décision
 - a) Espace Muni, renouvellement d'adhésion
 - b) Loisirs et Sport Montérégie, renouvellement d'adhésion
 - c) Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
 - d) Demande d'autorisation fermeture de la rue Marie-Didace, fête de quartier
 - e) Demande d'autorisation fermeture de la rue Milette, fête de quartier
 - f) Offre de publicité pour La Tribune tournée des municipalités ainsi que Bières Vins & Terroir
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022
 - ii) Demande PIIA du 1, rue Avelin-Péloquin
 - iii) Demande PIIA du 53, île aux Fantômes
 - iv) Demande PIIA du 54, rue de la Rive
 - v) Demande PIIA 764, chemin du Chenal-du-Moine
 - vi) Demande PIIA 1385, chemin du Chenal-du-Moine
 - vii) Demande PIIA 3126, chemin du Chenal-du-Moine
 - viii) Demande PIIA 3458, chemin du Chenal-du-Moine
 - b) Conseil local du Patrimoine
 - i) Formation en patrimoine bâti
- 8- Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 9- Rapport de formation obligatoire des élu(e)s
- 10- OMH Pierre De-Saurel, budget 2022 révisé
- 11- Adoption de la déclaration d'accueil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- 12- Rénovation des bâtiments municipaux
- 13- Fonds de développement des territoires (FDT), dépôt d'un projet acquisition d'un module de jeux au parc Henri-Letendre
- 14- Projet de suivi de la qualité de l'eau afin de mettre en valeur le potentiel de baignade à Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel
- 15- Adoption de la nouvelle politique MADA 2022 et du plan d'action MADA 2022-2025
- 16- Dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
- 17- Dépôt d'un projet de resurfacement de la rue de la Rive dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
- 18- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Biophare
 - b) Association des personnes handicapées, campagne de financement
- 19- Autres affaires
 - a) Achat d'un cadeau de reconnaissance
- 20- Questions du public
- 21- Levée de la séance

ADOPTÉE

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-06-22

-03 a)- séance ordinaire du 2 mai 2022

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-06-22

-03 b)- séance extraordinaire du 9 mai 2022

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

04- CORRESPONDANCES POUR DÉCISION

04-06-22

-04 a)- Espace Muni, renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

à *Espace Muni* pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture à cet effet au montant de 40,00 \$, taxes non comprises;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE madame Myriam Cournoyer, conseillère, soit nommée personne responsable du dossier famille.

ADOPTÉE

05-06-22

-04 b)- Loisirs et Sport Montérégie, renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à *Loisirs et Sport Montérégie* pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2022;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture à cet effet au montant de 91,42 \$, taxes non comprises;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

06-06-22

-04- c) Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT l'invitation de la ville de Saint-Lambert à appuyer la *Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux* et à se joindre au mouvement de sensibilisation dans le but d'améliorer la santé des Québécois souffrant d'allergies saisonnières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité appuie la *campagne de sensibilisation d'arrachage de l'herbe à poux* et sensibilise les citoyennes et citoyens.

ADOPTÉE

07-06-22

-04 d)- Demande d'autorisation fermeture de la rue Marie-Didace, fête de quartier

Le Conseil prend connaissance de la demande pour la fermeture de la rue Marie-Didace entre le numéro civique 29 jusqu'à l'aire de virage pour la tenue d'une fête de voisins le 18 juin prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la fermeture de la rue Marie-Didace entre le numéro civique 29 jusqu'à l'aire de virage pour la tenue d'une fête de voisins le 18 juin 2021 et fournir le matériel nécessaire à une fermeture sécuritaire, incluant un BBQ, machine à popcorn et un abri.

D'AVISER la Sûreté du Québec et le Service de protection et d'intervention d'urgence de la ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE

08-06-22

-04 e)- Demande d'autorisation fermeture de la rue Milette, fête de quartier

Le Conseil prend connaissance de la demande pour la fermeture de la rue Milette entre le numéro civique 18 jusqu'à l'intersection de la rue Ringuette pour la tenue d'une fête de voisins le 16 juillet prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la fermeture de la rue Milette entre le numéro civique 18 jusqu'à l'intersection de la rue Ringuette pour la tenue d'une fête de voisins le 16 juillet 2021 et fournir le matériel nécessaire à une fermeture sécuritaire.

D'AVISER la Sûreté du Québec et le Service de protection et d'intervention d'urgence de la ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE

09-06-22

-04 f)- Offre de publicité pour La Tribune tournée des municipalités ainsi que Bières Vins & Terroir

CONSIDÉRANT les offres de publicité de CJSO pour les émissions *La Tribune tournée des municipalités* ainsi que *Bières Vins & Terroir*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un crédit résiduel de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RÉSERVER une émission La Tribune dans le cadre de la tournée des municipalités au coût de 295 \$ plus une publicité de 195 \$ dans le cadre du Bières Vins & Terroir de Sainte-Anne-de-Sorel et d'appliquer le crédit résiduel de 2020 d'une valeur de 165 \$.

ADOPTÉE

10-06-22

05- CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

11-06-22

06- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 42 229,28 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mai 2022 ainsi qu'un déboursé de 22 423,16 \$ pour la période comprise entre le 3 mai 2022 et le 6 juin 2022;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 3 mai 2022 au 6 juin 2022 pour un montant de 292 733,15 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

07- COMITÉS MUNICIPAUX

12-06-22

-07 a) Comité consultatif d'urbanisme

-07 a) i- Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 24 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

13-06-22

-07 a) ii- Demande PIIA du 1, rue Avelin-Péloquin

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet de construction d'une résidence de type duplex de deux étages au 1 et 1A, rue Avelin-Péloquin;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT la résolution n° 07-05-22 de ce Conseil désapprouvant les plans initiaux;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans préparés par *F. Deguise, dessinateur*, en date du 16 mai 2022 et du plan d'implantation de la firme d'arpenteurs-géomètres *Géoterra* sous les minutes 3756 en date du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a procédé à une nouvelle analyse du dossier lors de leur séance du 24 mai dernier et a recommandé d'approuver les nouveaux plans tel que soumis;

CONSIDÉRANT QUE les plans finaux respectent les objectifs et critères du P.I.I.A. énoncés au règlement n° 534-2019 et s'harmonisent avec le cadre bâti;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet déposé, soit accepté **CONDITIONNELLEMENT** à l'ajout de panneaux intimités d'au moins 6 pieds de haut sur les 2 niveaux des galeries arrière du côté latéral gauche (côté rue de la Rive) et exige à ce qu'un aménagement paysager soit effectué du côté latéral gauche et qu'au moins un arbre soit planté sur la propriété.

ADOPTÉE

14-06-22

-07 a) iii- Demande PIIA du 53, Île aux Fantômes

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à faire des rénovations extérieures pour le bâtiment principal sis au 53, chemin de l'Île aux Fantômes;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations extérieures s'effectuent au niveau du changement du parement extérieur et des ouvertures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la propriété a déjà fait l'objet d'une immunisation et le seuil de porte est plus haut que la cote de crue centenaire selon le relevé de l'arpenteur-géomètre fait le 24 janvier 2022 sous les minutes 3695;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 24 mai 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-06-22

-07 a) iv- Demande PIIA du 54, rue de la Rive

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à faire des rénovations extérieures pour le bâtiment principal sis au 54, rue de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations extérieures s'effectuent au niveau du changement du parement extérieur en retirant les panneaux d'agrégat des murs pour les remplacer par du déclin à la verticale et du déclin de bardeau de cèdre et l'ajout de marquises en bois;

CONSIDÉRANT les plans préparés par *Éric Champagne, Architecte*, en date du 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 24 mai 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-06-22

-07 a) v- Demande PIIA 764, chemin du Chenal-du-Moine

Monsieur Vincent Lavallée mentionne avoir un intérêt dans le dossier suivant et se retire des délibérations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la division d'un lot en deux portions réparties entre les voisins en concordance avec l'autorisation numéro 311 684 de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles en date du 23 septembre 1999;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 2213 en date du 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 24 mai 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-06-22

-07 a) vi- Demande PIIA 1385, chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la division d'un lot afin d'agrandir un lot voisin permettant l'agrandissement futur d'un garage résidentiel;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 3771 en date du 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 24 mai 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

18-06-22

-07 a) vii- Demande PIIA 3126, chemin du Chenal-du-Moine



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la reconstruction suivant un incendie d'une maison unifamiliale isolée sur les fondations existantes au 3126, chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT les plans soumis par *F. Deguise, dessinateur* en date du 5 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a fait l'objet d'une dérogation mineure afin de régulariser la marge latérale gauche à 1.27 mètre au lieu de 1.40 mètre en 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 24 mai 2022 d'accepter le projet tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé selon les plans du 5 février 2022.

ADOPTÉE

19-06-22

-07 a) viii- Demande PIIA 3458, chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à faire un agrandissement en hauteur et des rénovations extérieures pour le bâtiment principal sis au 3458, chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe entièrement en zone inondable 0-20 ans, et que le règlement permet la rénovation et la modernisation;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations extérieures incluent l'ajout d'une porte d'entrée, un changement de fenestration, le remplacement du revêtement extérieur en canexel et la toiture en bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT les plans soumis par *Gabriel Felix, technologue* reçu le 21 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 24 mai 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

20-06-22

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

-7 b) Conseil local du Patrimoine

-7 b) i Formation en patrimoine bâti

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements n° 551-2021 et n° 562-2022 relativement au Conseil local du Patrimoine;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de procéder à la formation des membres du Conseil local du Patrimoine;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'organisme *ACTION PATRIMOINE* concernant une formation en patrimoine bâti intitulé : *Patrimoine et territoire, une approche synthétisée*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel devienne membre de l'organisme *ACTION PATRIMOINE*;

QUE la municipalité accepte l'offre de service pour la formation intitulée : *Patrimoine et territoire, une approche synthétisée* au coût de 1360 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

08- RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

21-06-22

Monsieur le maire, Michel Péloquin présente et dépose le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021, démontrant un surplus budgétaire pour 2021 de 479 137 \$;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport du maire et de publier celui-ci sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

09- RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tous les nouveaux élus et membres réélus du Conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six (6) mois suivants le début de leur mandat.

Le directeur général dépose le rapport mentionnant que l'ensemble des élus (e) ont suivi la formation obligatoire en éthique et en déontologie.

Un avis public incluant la liste des élus ayant suivi la formation obligatoire en éthique et déontologie a été conformément publié.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

22-06-22

10- OMH PIERRE DE-SAUREL, BUDGET 2022 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec* a approuvé des budgets révisés de l'OMH de Pierre-De Saurel, *Résidence des Îles à Sainte-Anne-de-Sorel* en date 13 mars 2022 et du 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces budgets révisés doivent être acceptés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les budgets révisés de l'OMH de Pierre-De Saurel, *Résidence des Îles à Sainte-Anne-de-Sorel* tel que présenté en date du 13 mars 2022 et du 8 avril 2022 établissant la nouvelle quote-part à 2 233 \$.

ADOPTÉE

23-06-22

11- ADOPTION DE LA DÉCLARATION D'ACCUEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

CONSIDÉRANT le processus d'élaboration du plan d'action en immigration découlant du *Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce processus d'élaboration, les membres du comité de pilotage ont identifié l'adoption d'une déclaration d'accueil par la MRC de Pierre-De Saurel et par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a adopté la déclaration d'accueil de la MRC de Pierre-De Saurel et recommande à l'ensemble des municipalités de son territoire d'adopter à leur tour ladite déclaration d'accueil;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé en ce sens par les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel:

- adopte la déclaration d'accueil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, laquelle est jointe à la présente résolution;

Déclaration d'accueil

En réponse à l'évolution démographique et au développement durable de la collectivité, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel (ci-après « la Municipalité ») s'engage à consolider et à améliorer la qualité de vie de ses résidents et résidentes, peu importe leur âge, leur provenance et leurs caractéristiques. À cet égard, la Municipalité souhaite favoriser le vivre ensemble et le dialogue interculturel. Cette déclaration d'accueil guide les orientations de la Municipalité qui se veulent globales, transversales, intermunicipales et intersectorielles.

Ainsi, cette déclaration :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans ce contexte;
- permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population et d'agir et de poser des gestes concrets;
- lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens.

Par cette déclaration, la Municipalité s'engage à :

- prendre en compte la diversité de la population et à partager cette responsabilité avec les partenaires sur le territoire;
- favoriser l'équité et l'ouverture aux différences dans le but de faciliter l'inclusion;
- favoriser l'interculturalité dans le but de faciliter l'intégration;
- reconnaître le rôle important que jouent les personnes immigrantes sur le plan culturel, social et économique;
- favoriser l'accès aux services inclusifs et aux possibilités d'emplois;
- offrir des conditions propices à l'établissement durable des personnes immigrantes en leur permettant de s'adapter à leur nouvel environnement et ainsi mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise;
- favoriser le développement d'une meilleure connaissance de l'autre et à créer un sentiment de confiance, de respect, de fierté et de solidarité dans la communauté de la Municipalité.

ADOPTÉE

12- RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

24-06-22

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM) permet aux municipalités de réaliser des projets de mise aux normes, de réhabilitation ou de réfection de bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures admissibles sont les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres ou salles communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage ainsi que le revêtement extérieur du garage adjacent au centre de services municipaux doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT la seule offre de service reçue pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la fourniture et la pose de la porte de garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entreprise *Brousseau construction*, le mandat de procéder à la pose d'un nouveau revêtement Sélect au garage adjacent au centre de services municipaux pour une somme 27 285 \$ plus taxes, selon la soumission n° 0009;

D'OCTROYER à l'entreprise *Portes de garage Ste-Victoire*, le mandat pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage au garage adjacent au centre de services municipaux pour une somme 3 713,95 \$ plus taxes, selon la soumission n° 2677244-4;

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

25-06-22

13- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT), DÉPÔT D'UN PROJET ACQUISITION D'UN MODULE DE JEUX AU PARC HENRI-LETENDRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) volet ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait l'ajout d'une aire de jeux dans le district no 3 afin d'améliorer les services de proximité, de développer un sentiment d'appartenance au milieu autant au niveau local que régional et de favoriser l'arrivée de nouveaux citoyens dans notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour l'ajout d'une aire de jeux;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

QUE le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'aide financière.

ADOPTÉE

26-06-22

14- PROJET DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU AFIN DE METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL DE BAINNAGE À SAINTE-ANNE-DE-SOREL ET SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

CONSIDÉRANT le projet de suivi de la qualité de l'eau afin de mettre en valeur le potentiel de baignade à Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel présenté par la Fondation Rivières;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à dresser un portrait juste de la qualité bactériologique de l'eau du fleuve à la hauteur de Saint-Joseph-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel, à évaluer le potentiel d'y ouvrir des aires de baignade et de sensibiliser les citoyens à la beauté et la qualité des lieux avec deux composantes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Fondation Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la Fondation Rivières pour la réalisation d'une étude sur le potentiel de baignade à Sainte-Anne-de-Sorel selon l'offre de service du 9 mai 2022 au coût de 5 000 \$ plus taxes;

DE PUISER les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

D'AUTORISER l'organisation et la tenue d'un événement Grand Splash.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

27-06-22

15- ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE MADA 2022 ET DU PLAN D'ACTION 2022-2025

Les membres discutent du contenu de la politique régionale des aînés et du plan d'action s'y rattachant. Ces documents leur ont été remis une semaine avant la présente séance par la coordonnatrice à la politique familiale de la MRC de Pierre-De Saurel.

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2014, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel se dotait d'une première politique Municipalité Amie des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a décidé de se doter d'une nouvelle politique des aînés réalisée dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés » (MADA);

CONSIDÉRANT QUE cette décision implique que la Municipalité doit se munir d'un nouveau plan d'action local pour la mise en œuvre de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite améliorer la qualité de vie de ses personnes aînées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel adopte sa nouvelle politique des aînés et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, des consultations ont été tenues dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT le travail colossal des membres du comité MADA;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'action à l'égard de la politique « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) déposé à la présente séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel adopte la nouvelle politique MADA locale ainsi que le nouveau plan d'action dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés » (MADA).

ADOPTÉE

28-06-22

17- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT l'appel de projet (PRIMA) 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel possède une politique MADA de deuxième génération ainsi qu'un nouveau plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions prévues est de poursuivre l'amélioration de l'éclairage sur le territoire de la municipalité, notamment dans le stationnement du nouveau centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la construction récente en 2021 du centre de services municipaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de réaliser un nouveau stationnement éclairé adjacent à la salle communautaire du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un concept d'aménagement a été produit par *Caroline Gauthier, architecte*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande de d'aide financière dans le cadre l'appel de projet (PRIMA) 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- le Conseil accepte le concept d'aménagement du nouveau stationnement de la salle communautaire;
- le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA y compris tout dépassement de coûts.
- le Conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

18- DÉPÔT D'UN PROJET DE RESURFAÇAGE DE LA RUE DE LA RIVE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

29-06-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Maxime Dauplaise, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le projet de resurfacement de la rue de la Rive, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Maxime Dauplaise, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

19- DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

30-06-22

-19 a) Biophare

CONSIDÉRANT l'offre de participer au parrainage d'un projet organisé conjointement avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy et le Biophare;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nommé *Contemplation au fil des saisons* servira de source d'inspiration aux élèves pour leurs créations qui orneront la rampe du parc Regard-sur-le-Fleuve;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à dix-huit (18) élèves de Sainte-Anne-de-Sorel de participer à cet atelier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONTRIBUER financièrement en acceptant de « parrainer » dix-huit (18) élèves au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

31-06-22

-19 b) Association des personnes handicapées, campagne de financement

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'*Association des personnes handicapées* concernant sa campagne de levée de fonds 2022;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande selon les critères de la *politique de dons et de commandites*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER 100 \$.

ADOPTÉE

20- AUTRES AFFAIRES

32-06-22

-Achat d'un cadeau de reconnaissance

CONSIDÉRANT que notre directeur général a plus de vingt (20) ans de services au sein de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général n'a pas pu utiliser tel que prévu son prix de reconnaissance pour souligner son vingt (20) ans de services en raison de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal apprécie énormément le dévouement de son directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire Michel Péloquin à acheter un forfait train hébergement au montant de 850 \$ taxes et pourboires inclus pour souligner la contribution des vingt (20) ans de service de notre directeur général, monsieur Maxime Dauplaise.

ADOPTÉE

21- QUESTIONS DU PUBLIC

Jean-François Noël: Projet de changement de zonage à la Halte des 103 îles;

Jean-Michel Martel-Audet: demande d'information zone inondable au 3458, chemin du Chenal-du-Moine;

Éric Messier: module de jeux à donner, projet de baignade au fleuve Saint-Laurent;

Jean-Guy Descôteaux: rue des Nations vs zone inondable.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

33-06-22